

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 44 (1899)  
**Heft:** 10  
  
**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sort des petits corps de graviter autour des grands, d'où résultent fort souvent des groupements fort artificiels. En faut-il une preuve? Je la trouve dans l'arrêté ministériel du 27 septembre réglant la composition des commissions de classement. Pour la cavalerie, pour l'artillerie, pour le génie, pour l'intendance, pour le service de santé, rien de plus simple. Chacun est jugé par ses pairs : les médecins par des médecins, et ainsi de suite. Mais qui a-t-on chargé de choisir les archivistes, les chefs de musique, les employés de la justice militaire, les vétérinaires dignes d'être nommés au grade supérieur? Pour les archivistes, on a désigné des commandants de corps d'armée et, en très faible minorité, des représentants de l'état-major. Les qualités musicales de nos *Kapellmeister* sont soumises à l'appréciation de commandants de corps d'armée présidés par le général Pierron, l'éminent auteur des *Méthodes de guerre au XIX<sup>e</sup> siècle*, et auxquels on a adjoint le directeur de l'infanterie. Les titres du personnel de la justice militaire seront discutés par un aréopage composé de commandants de corps d'armée et de fonctionnaires du service du contrôle. Enfin l'avancement des vétérinaires dépendra du général Gras, président du Comité d'artillerie et inventeur du fusil modèle 1874, de l'inspecteur général des remontes et de son adjoint, des directeurs de l'artillerie et de la cavalerie au ministère. Il est juste d'ajouter que, par une exception qui mérite d'être signalée, trois idoines, trois vétérinaires principaux, auront voix au chapitre. En général, les candidats à l'avancement, dans les hiérarchies latérales, sont jugés par des gens qui ne sont pas du métier. Aussi faut-il signaler l'excellente décision que le général de Galliffet vient de prendre en plaçant à la Direction de la cavalerie un officier de gendarmerie, qui fût capable de soutenir les intérêts de sa subdivision d'arme très spéciale. Il est surprenant qu'on n'en ait pas eu l'idée plus tôt. Et il est très beau que, l'ayant eue, on l'ait mise en pratique.

---

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

#### Monument Général Jomini. — Appel aux souscripteurs.

Lausanne-Payerne, mars-octobre 1899.

Depuis quelques années, bon nombre de citoyens de la Commune et contrée de Payerne désiraient qu'il fût élevé à leur célèbre combourgeois, le général Jomini, un monument dans sa ville natale; en cela, ils ne fai-

saient que compléter l'hommage rendu au général par leurs pères, quand, de son vivant, il y a quelque quarante ans, ils l'acclamèrent comme membre honoraire de la Société des officiers suisses et firent placer au Musée de Lausanne son portrait commandé à notre illustre compatriote Gleyre.

Ce projet, qui ne pouvait manquer de se réaliser un jour, a plusieurs fois cédé la place à d'autres projets analogues paraissant avoir plus d'actualité, et qui sont maintenant soit réalisés — les statues de Pestalozzi, à Yverdon, et du major Davel, à Lausanne — soit assurés de l'être prochainement, celles d'Alexandre Vinet et de Louis Ruchonnet, aussi à Lausanne.

La célébration du Centenaire vaudois a ravivé l'idée de ce témoignage national à la mémoire du général Jomini, et cette idée a reçu au milieu de nos fêtes de l'an dernier, particulièrement de la jeune génération, un accueil empressé.

Cela se comprend. — L'éminent militaire que nous voulons honorer fut mêlé personnellement à l'œuvre de 1798, et plus tard, en 1813-1815, il eut l'avantage de plaider énergiquement et très efficacement auprès de l'empereur Alexandre et des plénipotentiaires d'alors, comme le fit aussi notre grand patriote F.-C. de la Harpe, la cause derechef menacée de l'indépendance du Canton de Vaud.

Aujourd'hui, que tant de statues ou de bustes s'élèvent partout en Europe à l'honneur d'illustrations de tous genres, il nous a paru que le moment était venu de combler la lacune qu'à plusieurs reprises des étrangers ont remarquée à Payerne.

Ne laissons pas dans l'oubli le savant et vaillant général payernois qui, acteur souvent influent dans une vingtaine de campagnes des plus importantes du siècle, a écrit tout autant de volumes formant la base de toutes les études militaires sérieuses dans tous les pays civilisés.

Les soussignés prennent donc la liberté d'adresser à leurs camarades et concitoyens le présent appel.

La cité laborieuse de la reine Berthe, type légendaire du travail le plus constant, paraît bien placée à tous égards pour recevoir le monument commémoratif de l'ardent et infatigable travailleur que fut le général Jomini, ce chef de bataillon suisse de 22 ans, devenu par ses seuls mérites et par ses persévérants efforts, mêlés à de dures amertumes, général français, puis général en chef russe; et qui jamais n'oublia, sous la tenue étrangère, le pays natal cher à son cœur, ni les principes de la révolution de 1798, qu'il avait chaleureusement appuyés aux jours critiques.

#### COMITÉ D'EXÉCUTION :

*Président* : Colonel F. Lecomte.

*Vice-présidents* : MM. E. Perrin, député et syndic de Payerne.

E. Chuard, lieutenant-colonel, Lausanne.

*Caissier* : M. E. Paccaud, député, directeur de la Banque cantonale, Lausanne

*Membres* : MM. colonel Lecoultre, Avenches. — Cossy-de la Harpe, major d'artillerie, conseiller d'Etat, Lausanne. — Frossard, J., député, Payerne. — Bersier, Ch., député, Payerne. — Comte, Jules, receveur Payerne. — Major Favre, Louis, président du Tribunal, Moudon. — Lieutenant-colonel Guiguer de Prangins, président de la Société des officiers vaudois, Lausanne. — Lieutenant-colonel Bornand, Lausanne. — Capitaine Fr. Secretan, président de la Société des officiers de Lausanne. — Professeur Maillefer, municipal et député, Lausanne.

*Secrétaires* : Lieutenant Jaton, président de l'Union instrumentale, Lausanne. — Professeur H. Dürr, premier-lieutenant d'administration, Lausanne. — Premier-lieutenant du génie Lecomte, Henri, Viège. — René Guisan d'Albenas (petit-neveu du général Jomini), Paris.

---

## ANGLETERRE ET TRANSVAAL

La guerre entre l'Angleterre et le Transvaal va, pendant quelque temps, occuper l'attention du monde militaire. Non qu'elle soit de nature à procurer de nombreux renseignements sur les exigences actuelles de la tactique des grandes batailles, mais parce qu'elle mettra en présence deux systèmes militaires opposés, dont il sera intéressant de constater les effets.

Le problème à résoudre est celui-ci : Combien de temps faut-il à une armée européenne, disposant de toutes les ressources techniques qu'offre la science, pour réduire une petite peuplade dont les troupes sans organisation spéciale sont protégées moins par leur armement et la connaissance de la guerre, que par la nature du pays dans lequel elles évoluent, et par les difficultés que rencontre l'adversaire dans ses ravitaillements.

Les Boers, en effet, ne combattent pas en batailles rangées, au sens où nous l'entendons en Europe. Voici, à ce sujet, les renseignements que fournit au *Times* le lieutenant-colonel Walker :

« Les Boers mettront sur pied de 30 à 35 000 hommes. Ils ont une bonne artillerie de campagne. Mais leur force principale, c'est leur organisation et leur tactique. Les Boers forment une troupe qu'on ne peut désigner autrement que sous le nom d'infanterie montée.

» Aucun Boer ne combat sans son cheval. Chaque cheval transporte pour quatre jours de *biltong* ou bœuf desséché et cent à cent cinquante cartouches. En quatre jours, il peut fournir une course de 200 milles. Le cheval se nourrit sur le *weldt*. Cette mobilité de l'armée boer est son premier avantage. Pendant un engagement, les Boers, s'ils sont surpris à

cheval, ne perdent rien de la vigueur et de la solidité d'une troupe d'infanterie. Car les chevaux sont dressés de telle façon que, si les rênes leur sont jetées sur le cou, ils ne bougent pas plus que des rocs.

» D'habitude, ils ne combattent pas à cheval. Divisés en compagnies de cent hommes, ils ne prennent position sur la ligne de combat qu'après avoir mis pied à terre et laissé leurs chevaux à l'abri. Repoussés, ils les reprennent pour la retraite. Vainqueurs, ils les reprennent aussi pour une poursuite. Même pendant le combat, ils s'en servent. Ils ne s'engagent point à fond, en effet. S'ils sentent une résistance trop forte, la ligne se dégarnit. Des compagnies de cent hommes montent à cheval et, galopant loin du centre de combat, se mettent en devoir, soit de tourner, soit d'entourer l'ennemi. Comme ils vont plus vite, tirent mieux et à plus longue portée que le soldat anglais, ils réussissent presque toujours; Majouba hill Laing's neck furent le résultat de cette tactique. Combattre contre eux, c'est combattre contre un essaim d'abeilles. Il faut abandonner toute idée de les tourner ou de les envelopper: Il faut que l'infanterie ne s'arrête jamais sans se fortifier. »

Les Anglais ont l'intention de jeter dans l'Afrique du Sud 52 000 hommes, qui sont placés sous le commandement de sir Redwel Buller. Ces 52 000 hommes formeront une division de cavalerie de 5800 hommes, trois divisions d'infanterie de 9700 hommes chacune, divers détachements du génie et auxiliaires. L'artillerie comptera 714 canons.

Ces troupes sont prises partie en Angleterre, partie dans les Indes. Ont été entre autres commandés 25 000 hommes de la réserve de 100 000 hommes que possède l'Angleterre.

Les journaux quotidiens prétendent qu'actuellement les Anglais ont déjà 23 000 hommes dans l'Afrique du Sud. Ce chiffre paraît exagéré.

En temps ordinaire, l'effectif des troupes anglaises dans la colonie du Cap et dans la Natalie varie de 8000 à 9000 hommes. D'après les documents officiels, il était au 1<sup>er</sup> mai de cette année de 8291 officiers, sous-officiers et soldats.

Dès lors, et à partir du milieu de juillet, ont été embarqués successivement, et sont arrivés en partie au Cap ou à Durban, 2 régiments de cavalerie, 4 compagnies du génie, 6 1/2 bataillons d'infanterie, 3 batteries de campagne, et différentes troupes auxiliaires, intendance, ambulances, etc. En tout une dizaine de mille hommes.

Les Anglais disposent ainsi, à l'heure actuelle, de 18 000 hommes dans l'Afrique du Sud. Ils en auront par conséquent 70 000 quand tous les transports auront été effectués, ce qui exigera au moins de six à huit semaines.

L'intérêt se portera donc surtout sur le service des transports et des ravitaillements. C'est de ce côté que les Anglais rencontreront probablement les plus grandes difficultés.

---

## ANGLETERRE

**Inspection de la milice à Salisbury.** — Nous rappelons à nos lecteurs que le programme des manœuvres de cet été comportait une période d'instruction pour les troupes de la milice, suivie de manœuvres entre des forces combinées de milice et d'infanterie régulière. Comme il est intéressant de connaître l'appréciation portée sur ce corps par les généraux qui l'ont inspecté, nous extrayons les renseignements suivants de l'*Admiralty and Horse Guards Gazette* :

» Les manœuvres ont été clôturées le jeudi 31 août par une inspection de la milice passée par les officiers commandant les différentes brigades. On a eu une excellente idée en consacrant cette journée exclusivement à la milice, car les commandants de brigade ont eu ainsi l'occasion d'exprimer aux bataillons les éloges qu'ils avaient incontestablement mérités pendant la durée des manœuvres. Ce vieux corps de troupe constitutionnel a beaucoup plus de valeur qu'on ne le croit généralement, et avec une instruction donnée judicieusement, il deviendrait un puissant facteur de notre organisation définitive. C'est en instruisant la milice, côte à côte avec les troupes régulières, comme cela a eu lieu à la plaine de Salisbury, qu'on lui fait rendre le maximum de ce qu'elle peut donner comme outil de combat. Ceux qui ont assisté aux revues de Perham et de Bulford Downs ne pouvaient manquer d'être frappés de l'air militaire et de la belle attitude des bataillons de la milice.

» A Bulford, le colonel R. A. P. Clements a inspecté les 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> bataillons de la *Rifle Brigade*. Les *Green Jackets* étaient formés en ligne déployée et, après avoir rendu les honneurs à l'officier inspecteur, ils ont exécuté la parade habituelle. Le colonel Clements, s'adressant aux hommes, leur a parlé du haut degré de perfection qu'ils avaient atteint à la plaine de Salisbury, et a ajouté qu'il y avait très peu de différence entre eux et les bataillons de la ligne. Des éloges du même genre ont été faits à la plupart des bataillons, et les hommes paraissaient très fiers de la bonne impression qu'ils avaient produite sur leurs propres commandants de brigade et sur le directeur des manœuvres, sir Charles Mansfield Clark. »

L'organe anglais termine en disant que l'état sanitaire de la milice a été excellent. Il y eu quelques cas de pneumonie et un ou deux accidents, mais à part cela, les troupes ont joui d'une excellente santé.

— Notre correspondant de France a signalé, dans sa chronique du mois de février de cette année, le développement que l'Angleterre comptait donner à ses manœuvres en terrain varié. Pour mettre à exécution ces projets, le *War Office* a acquis de vastes emplacements dans les environs de Salisbury. Cet achat n'a pas été sans provoquer quelques protestations. On s'est plaint du prix élevé auquel l'Etat avait payé le domaine de Net-



heravon: près de deux millions et demi de francs. Le propriétaire de ce domaine, le bénéficiaire, par conséquent, de cette forte indemnité d'expropriation, n'est rien moins que sir Michael Hicks-Beach, chancelier de l'Echiquier. Et voilà pourquoi on jase.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Album-souvenir du rassemblement de troupes du 1er corps d'armée, du 29 août au 15 septembre 1899.* Prix 4 fr. Lausanne, CORBAZ et Cie, éditeurs.

Sous ce titre, l'Institut polygraphique de Zurich publie un album des manœuvres, album dont MM. Corbaz et Cie, à Lausanne, sont les éditeurs.

Cet album sera certainement ce qui aura paru de mieux dans ce genre. Toutes les armes, tous les principaux corps ont leurs planches phototypiques; l'ensemble forme un tableau très complet des manœuvres, tableau à la fois historique et militaire.

Telles planches sont de vrais petits chefs-d'œuvre photographiques: à signaler, par exemple, le défilé d'un bataillon d'infanterie, un groupe de bicyclistes, le déploiement de la cavalerie dans un combat à pied, etc., etc. C'est un travail plein de finesse et d'art.

Les officiers, et d'une manière générale les personnes qui désirent acquérir un souvenir des manœuvres de cette année, feront bien de prendre connaissance de l'*Album-Souvenir*. Il paraîtra très prochainement, en un volume élégamment relié, avec couverture en couleurs.

---

*Politisch-militärische Karte von Südafrika zur Veranschaulichung der Kämpfe zwischen Buren und Engländern bis zur Gegenwart. Mit statistischen Begleitworten: Südafrika vom politisch-militärischen Standpunkte. Bearbeitet von Paul LANGHANS. Gotha, Justus Perthes. Preis Fr. 1.25.*

L'heure est venue de s'orienter sur la situation politique et militaire de l'Afrique du Sud. La carte Langhans nous en fournit un excellent moyen. La réputation de cet institut et sa compétence exceptionnelle en matière géographique ne sont plus à faire. La carte qu'il nous adresse aujourd'hui confirmera cette opinion.

Nous pouvons la recommander sans arrière-pensée à ceux de nos